



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E74269

VALABLE JUSQU'AU 06/12/2026

ÉDITÉ LE

03/11/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1995

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 31/10/2025  
7 623

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC CHATEAU-SALINS 2000B754

Siret : 400 269 965 00036

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 34 860

Assurance Responsabilité Travaux :  
CAMBTP 1 264142

Assurance Responsabilité Civile :  
CAMBTP 1 264142

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : THERMACLIM BRIOT

Sigle : THERMACLIM - BRIOT  
AVENUE DES SAULNIERS  
57170 CHATEAU-SALINS

Téléphone : 03 87 05 12 61

Portable : 06 88 26 54 46

Fax :

Site Internet :

E-mail : denis.dillenseger@thermaclim-briot.com

Responsabilité légale :  
DILLENSEGER DENIS GÉRANT

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                 | * Date d'attribution |
|------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 5211 | Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE | 22/09/2022           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 01/01/2021         |
| o Radiateurs électriques, dont régulation.                               | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.